

MECELLAH Samy (Université Paris VIII)

RÉSUMÉ

Entre 1903 et 1909 les quatre chambres patronales parisiennes du secteur de l'industrie du bijou sont confrontées à une intense contestation ouvrière, atteignant à trois reprises (1903, 1906 et 1907) la forme paroxysmique de grèves massives pour la baisse du temps de travail, organisées par des syndicats ouvriers ralliés à la CGT et acquis aux méthodes de l'action directe.

La mobilisation ouvrière parvient ainsi à faire céder de nombreux employeurs, mais les organisations patronales n'en maintiennent pas moins une attitude de fermeté.

En effet, les offres de négociations auxquelles sont contraintes les organisations ouvrières sont systématiquement rejetées par la partie patronale. Les tentatives de médiations des pouvoirs publics n'aboutissent guère plus. Ces refus s'accompagnent de la réaffirmation de la notion de contrat de travail bilatéral, et disqualifient ainsi les organisations professionnelles, tant salariales que patronales, quant à l'établissement des conditions d'emploi de la main-d'œuvre.

La solidarité financière est un aspect important de la résistance patronale, prenant la forme de caisses de grève, d'abord temporaires puis institutionnalisées. Ces nouvelles modalités de collaboration se prolongent au-delà des grèves. Ainsi, la coopération se porte à l'échelle nationale avec les adhésions à la Fédération des industriels et commerçants français, tandis que le paysage professionnel se rationalise par la fusion de chambres syndicales.

A partir de 1906, les organisations patronales commencent à systématiser la communication de leurs positions argumentées à la presse, afin de faire pièce aux discours syndicalistes. La réplique s'accroît en 1907 avec la mise en œuvre inédite d'un lock-out en réponse à la grève tournante qui cible alors le secteur de la bijouterie fantaisie. Au cours de ce conflit la collusion avec des organisations jaunes se manifeste, prolongée par le soutien aux mutuelles d'assurance chômage.

Ces pratiques combinées permettent aux organisations patronales de limiter l'impact des grèves. Toutefois, les mobilisations ouvrières contribuent à transformer les chambres patronales en syndicats à part entière, responsables des conditions d'emploi de la main-d'œuvre et à ce titre interlocuteurs logiques des organisations de salariés. Cette évolution inachevée s'observe dans les propositions unilatérales faites aux ouvriers grévistes par leurs patrons, résultant de concertations internes aux chambres patronales.